

**ARRETE FIXANT LA LISTE DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR AUX EPREUVES ECRITES  
D'ADMISSIBILITE DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCES PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE  
AU GRADE DE DIRECTEUR DE POLICE MUNICIPALE**

**SESSION 2022**

-----

Le Président du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France,  
Daniel LEVEL, Maire de la commune déléguée de Fourqueux,

Vu le code général de la Fonction publique, Livre III, titre II et notamment les articles L.325-I à L.325-22,  
L.325-26 à L.325-31, L.452-35 et L.452-38,

Vu la loi n° 99-291 du 15 avril 1999 modifiée relatives aux polices municipales,

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 modifiée relative à la déontologie et aux droits et obligations des  
fonctionnaires,

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 modifiée relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 modifiée de transformation de la fonction publique,

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 modifiée d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 modifiée autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire  
et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,

Vu l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 modifiée relative à l'organisation des examens et concours  
pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de Covid-19,

Vu l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 modifiée relative à l'organisation des examens et  
concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de Covid-19, notamment ses articles 7 et 8,

Vu l'ordonnance n° 2020-139 du 10 février 2021 prorogeant l'application des dispositions relatives à  
l'organisation des examens et concours d'accès à la fonction publique pendant la crise sanitaire née de  
l'épidémie de Covid-19,

Vu l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction  
publique,

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à  
l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois  
publics et au régime de congés maladie des fonctionnaires,

Vu le décret n° 95-681 du 9 mai 1995 modifié fixant les conditions d'inscription des candidats aux concours  
d'accès à la fonction publique d'Etat et à la fonction publique hospitalière par voie électronique,

Vu le décret n° 2006-1392 du 17 novembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des  
directeurs de police municipale,

Vu le décret n° 2006-1395 du 17 novembre 2006 modifié fixant les modalités d'organisation de l'examen  
professionnel prévu à l'article 5 du décret n° 2006-1392 du 17 novembre 2006 modifié portant statut  
particulier du cadre d'emplois des directeurs de police municipale,

Vu le décret n° 2006-1695 du 22 novembre 2006 modifié fixant les dispositions statutaires communes  
applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et  
d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la  
fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et  
des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires de la fonction  
publique d'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière

Accusé de réception en préfecture  
N° 2022-03424  
Date de transmission : 01/12/2022  
Date de réception préfecture : 01/12/2022

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

Vu le décret n° 2020-1695 du 24 décembre 2020 modifié pris pour l'application des articles 7 et 8 de l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 modifiée relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n° 2022-122 du 4 février 2022 prorogeant l'application des dispositions relatives à l'organisation des examens et concours d'accès à la fonction publique pendant la crise sanitaire née de la pandémie de Covid-19,

Vu la convention passée avec les Centres de Gestion de la Région Ile-de-France et l'ensemble des centres coordonnateurs du territoire national pour l'organisation d'un examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au grade de Directeur de police municipale,

Vu les arrêtés fixant la liste des membres du jury de concours et examens prévue pour le recrutement aux grades des cadres d'emplois de catégories A, B et C de la Fonction Publique Territoriale établis par le Président du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France,

Vu le procès-verbal du tirage au sort du représentant du personnel effectué parmi les membres titulaires et suppléants de la Commission Administrative Paritaire de catégorie A,

Vu la désignation du représentant du CNFPT,

Vu l'arrêté n° 2022AR000087/JB/NR en date du 8 juin 2022 portant ouverture d'un examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au grade de Directeur de police municipale – Session 2022

Vu l'arrêté n° 2022AR000166/JB/NR en date du 28 septembre 2022 portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au grade de directeur de police municipale – Session 2022

#### ARRETE

**Article I :** La liste des candidats admis à concourir aux épreuves écrites d'admissibilité de l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au grade de directeur de police municipale – Session 2022 est arrêtée pour 71 candidats conformément au document ci-joint sous réserve de l'examen des pièces à produire pour les candidats n'ayant pas fourni un dossier de candidature complet, celui-ci pouvant être complété jusqu'au jour du déroulement des épreuves écrites d'admissibilité, soit le jeudi 8 décembre 2022.

**Article II :** Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France, du Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne, du Centre de Gestion de Seine-et-Marne et de l'ensemble des centres de gestion coordonnateurs, ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet du département des Yvelines.

Fait à Versailles, le 1<sup>er</sup> décembre 2022

La Vice-Présidente déléguée,



*A. Pelletier*  
Anne PELLETIER LE BARBIER  
Maire de Bièvres

Le Président :  
. certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat.  
. informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.  
. transmis le : 01/12/2022

Accusé de réception en préfecture  
078-287800544-20221201-2022AR000205NRC-AR  
Date de télétransmission : 01/12/2022  
Date de réception préfecture : 01/12/2022

**ANNEXE DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR A L'EXAMEN PROFESSIONNEL  
D'ACCES PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE AU GRADE DE DIRECTEUR DE POLICE  
MUNICIPALE - SESSION 2022**

N°	Nom	Prénom	Type de concours
10001	ABDALLAH	Abdallah Daoud	EXAMEN PROFESSSIONNEL
1	ALLAMELE	Clémence	EXAMEN PROFESSSIONNEL
2	AMMIRATO	Cécile	EXAMEN PROFESSSIONNEL
3	ASSON	Charles	EXAMEN PROFESSSIONNEL
4	BARON	Sarah Eve	EXAMEN PROFESSSIONNEL
5	BARSAC MAURIN	Marie Ange	EXAMEN PROFESSSIONNEL
6	BERTHOIN	Frederic	EXAMEN PROFESSSIONNEL
7	BEZOUH	Ammar	EXAMEN PROFESSSIONNEL
8	BISCARAS	Benjamin	EXAMEN PROFESSSIONNEL
9	BOINEAU	Jean-Philippe	EXAMEN PROFESSSIONNEL
10	BORDET	David	EXAMEN PROFESSSIONNEL
11	BOUCHEROT	Thierry	EXAMEN PROFESSSIONNEL
12	BOURRAT	Emmanuel	EXAMEN PROFESSSIONNEL
13	BUTEL-GUIGON	Delphine	EXAMEN PROFESSSIONNEL
14	CANU	David	EXAMEN PROFESSSIONNEL
15	CARETTE	Sébastien	EXAMEN PROFESSSIONNEL
16	CARRERE	Jean-Luc	EXAMEN PROFESSSIONNEL
17	CASSE	Franck	EXAMEN PROFESSSIONNEL
18	CAVELLI	Olivier	EXAMEN PROFESSSIONNEL
19	DALIFARD	Patrice	EXAMEN PROFESSSIONNEL
20	DEFACHELLE	Philippe	EXAMEN PROFESSSIONNEL
21	DEGENETAIS	David	EXAMEN PROFESSSIONNEL
22	DEHON	Christophe	EXAMEN PROFESSSIONNEL
23	DELHAYE	Jean-Louis	EXAMEN PROFESSSIONNEL
24	DELMAS	Christophe	EXAMEN PROFESSSIONNEL
25	DRAPIER	Xavier	EXAMEN PROFESSSIONNEL
26	DREDEMY	Aymerick	EXAMEN PROFESSSIONNEL
27	DUFAUD	Romain	EXAMEN PROFESSSIONNEL
28	EL HACHANI	Mirhez	EXAMEN PROFESSSIONNEL
29	GANTIEZ	Romuald	EXAMEN PROFESSSIONNEL
30	GARSANY	David Jean Fred	EXAMEN PROFESSSIONNEL
31	GEROMEY	Evelyne	EXAMEN PROFESSSIONNEL
32	GIRARD	Christophe	EXAMEN PROFESSSIONNEL
33	GITEAU	Emmanuel	EXAMEN PROFESSSIONNEL
34	GOUGAUD	Frédéric	EXAMEN PROFESSSIONNEL
35	GOVINDIN	Hugues	EXAMEN PROFESSSIONNEL
36	GUINCHARD	Julien	EXAMEN PROFESSSIONNEL
37	HANIZET	Christine	EXAMEN PROFESSSIONNEL
38	HUSSON	Laurent	EXAMEN PROFESSSIONNEL
39	JOUE	Hubert	EXAMEN PROFESSSIONNEL
40	KAMIRI	Samir	EXAMEN PROFESSSIONNEL
41	KARROUT	Samy	EXAMEN PROFESSSIONNEL
42	KERVEDAOU	Gaëtan	EXAMEN PROFESSSIONNEL
43	LANGLIN	Nicolas	EXAMEN PROFESSSIONNEL
44	LARENG	Patrice	EXAMEN PROFESSSIONNEL

Appréciation de la préfecture  
N° 2022-00125  
Date de télétransmission : 01/12/2022  
N° 2022-00125

2005NRC-AR

N°	Nom	Prénom	Type de concours
45	LASCAUX-PERILLIEUX	Eddy	EXAMEN PROFESSSIONNEL
46	LE GOFF	Fabrice	EXAMEN PROFESSSIONNEL
47	LE PELLETER	William	EXAMEN PROFESSSIONNEL
48	LEFEBVRE	Sabrina	EXAMEN PROFESSSIONNEL
49	LEGAT	Lionel	EXAMEN PROFESSSIONNEL
50	LEYS	Xavier	EXAMEN PROFESSSIONNEL
51	LOISY	Lionel	EXAMEN PROFESSSIONNEL
52	MANDONICO	Franck	EXAMEN PROFESSSIONNEL
53	MARTIN	Eddy	EXAMEN PROFESSSIONNEL
55	MORTIER	Maxime	EXAMEN PROFESSSIONNEL
56	NAILI	Fouad	EXAMEN PROFESSSIONNEL
57	PASSARD	Daniel	EXAMEN PROFESSSIONNEL
58	PEREZ	Patrick	EXAMEN PROFESSSIONNEL
59	PILOGE	Ludovic	EXAMEN PROFESSSIONNEL
60	REGAIEG	Raoul	EXAMEN PROFESSSIONNEL
61	RENAUT	Cedric	EXAMEN PROFESSSIONNEL
62	RICHARD	Steve	EXAMEN PROFESSSIONNEL
63	SEGURA	Gilbert	EXAMEN PROFESSSIONNEL
64	SEIGNARD	Michael	EXAMEN PROFESSSIONNEL
65	SMOCK	Joël	EXAMEN PROFESSSIONNEL
66	TONNELIER	Franck	EXAMEN PROFESSSIONNEL
67	TRAVAILLEUR	Joseph	EXAMEN PROFESSSIONNEL
68	TROLLÉ	Sophie	EXAMEN PROFESSSIONNEL
69	VENEUT	Jean-Pierre	EXAMEN PROFESSSIONNEL
70	VIC	Vincent	EXAMEN PROFESSSIONNEL
71	WALCZAK	Fabien	EXAMEN PROFESSSIONNEL

**NOMBRE TOTAL DE CANDIDATS : 71**

**ANNEXE DE L'ARRETE N° 2022/AR000205/NR/CC**